

222C0288  
FR0000062150-FS0067

3 février 2022

**Déclaration de franchissement de seuils et déclaration d'intention**  
**(article L. 233-7 du code de commerce)**

**IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.**

**BLEECKER**  
(Euronext Paris)

1. Par courriers reçus le 3 février 2022, Mme Aurélie Giraud a déclaré avoir franchi en hausse, le 31 janvier 2022, directement et indirectement par l'intermédiaire de la société Phèdre<sup>1</sup> qu'elle contrôle, les seuils de 15% du capital et des droits de vote de la société BLEECKER et détenir, directement et indirectement, 186 475 actions BLEECKER représentant autant de droits de vote, soit 16,55% du capital et des droits de vote de cette société<sup>2</sup>, répartis comme suit :

	<b>Actions et droits de vote</b>	<b>% capital et droits de vote</b>
Aurélie Giraud	168 810	14,98
Phèdre SAS	17 665	1,57
<b>Total Aurélie Giraud</b>	<b>186 475</b>	<b>16,55</b>

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions BLEECKER hors marché.

2. Par les mêmes courriers, la déclaration d'intention suivante a été effectuée :

« Mme Aurélie Giraud déclare, directement et indirectement par l'intermédiaire de la société Phèdre SAS :

- que l'acquisition des actions BLEECKER a été financée au moyen d'un apport en compte courant d'associé ;
- ne pas agir de concert avec d'autres actionnaires vis-à-vis de la société BLEECKER ;
- ne pas envisager d'acquisitions complémentaires de titres BLEECKER et ne pas avoir l'intention de prendre le contrôle de la société BLEECKER ;
- ne pas avoir de stratégie particulière vis-à-vis de la société BLEECKER et n'envisager aucune des opérations listées à l'article 223-17 I, 6° du règlement général de l'AMF ;
- n'être partie à aucun accord ou instrument mentionnés aux 4° et 4° bis du I de l'article L. 233-9 du code de commerce ;
- n'avoir conclu aucun accord de cession temporaire ayant pour objet les actions ou les droits de vote de la société BLEECKER ; et
- ne pas envisager de demander sa nomination comme membre du directoire ou du conseil de surveillance de la société BLEECKER. »

<sup>1</sup> Société par actions simplifiée (sise 4 square de la Tour-Maubourg, 75007 Paris).

<sup>2</sup> Sur la base d'un capital composé de 1 126 686 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.